MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1012 15 novembre 2001

SOMMAIRE

American Continental Properties International	Regaluxe Investment, S.à r.l., Luxembourg	48558
(Luxembourg) S.A., Luxembourg 48564	Relys Holding S.A., Luxembourg	48559
P.S.F.I., Peinture, Stucateur, Façade, Isolation,	Reno de Medici International S.A., Luxembourg .	48561
S.à r.l., Echternach	Resider 2001, S.à r.l., Neuhaeusgen	48561
P.S.F.I., Peinture, Stucateur, Façade, Isolation,	Resider 2001, S.à r.l., Neuhaeusgen	48562
S.à r.l., Echternach	Rutland Trade Marks Holding S.A., Luxembourg.	48563
Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg 48530	S.D.B. International S.A.H., Luxembourg	48563
Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg 48530	SAES Getters Finance S.A.H., Luxembourg	48563
Pelican Investments S.A., Luxembourg 48530	SAES Getters International Luxembourg S.A.,	
Pelican Investments S.A., Luxembourg 48530	Luxembourg	48563
Platheg S.A., Luxembourg 48532	SAF Oerlikon S.A., Alleur	48562
Pletor Holding S.A., Strassen 48531	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg	48534
Pletor Holding S.A., Strassen 48532	Sanpaolo Gestion Internationale S.A., Luxem-	
Progeco S.A., Steinfort	bourg	48564
ProLogis France XXXII, S.à r.l., Luxembourg 48535	Sanpaolo Services Luxembourg S.A., Luxembourg	48564
ProLogis France XXXII, S.à r.l., Luxembourg 48536	Secuma S.A., Luxembourg	48564
ProLogis Italy VI, S.à r.l., Luxembourg 48533	Secuma S.A., Luxembourg	48564
ProLogis Italy VI, S.à r.l., Luxembourg 48534	Shakian Holding S.A., Luxembourg	48565
ProLogis Italy VII, S.à r.l., Luxembourg 48536	Sharonlux Holding S.A., Luxembourg	48566
ProLogis Italy VII, S.à r.I., Luxembourg 48537	Sharonlux Holding S.A., Luxembourg	48567
ProLogis Italy VIII, S.à r.l., Luxembourg 48538	Silgef Holding S.A., Luxembourg	48569
ProLogis Italy VIII, S.à r.l., Luxembourg 48539	Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg	48569
ProLogis Poland XI, S.à r.l., Luxembourg 48540	Somet (Far East) Limited S.A., Luxembourg	48567
ProLogis Poland XI, S.à r.l., Luxembourg 48541	Sopares S.A., Luxembourg	48572
ProLogis Realty I, S.à r.l., Luxembourg 48537	Sopares S.A., Luxembourg	48572
ProLogis Realty I, S.à r.l., Luxembourg 48538	Sophie S.A., Luxembourg	48571
Protalux S.A.H., Luxembourg	SP Asset Management Luxembourg S.A., Luxem-	
Proud to Serve Holding S.A., Luxembourg 48541	bourg	48572
Proud to Serve Holding S.A., Luxembourg 48542	SP Immobilière S.A., Luxembourg	48573
PTC International Finance II S.A., Luxembourg 48543	Space Equipment S.A., Luxembourg	48572
Pyracantha S.A.H., Luxembourg 48544	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	48573
R.S.I. Conseil S.A., Luxembourg 48558	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	
Radici Group Lux Holding S.A., Luxembourg 48546	Statucorp S.A.H., Luxembourg	48575
Radici Group Lux Holding S.A., Luxembourg 48548	Steil-Manu, S.à r.l., Frisingen	48576
Radici Poliester S.A., Luxembourg 48544	Steil-Manu, S.à r.l., Frisingen	48576
Radici Poliester S.A., Luxembourg 48546	Taan, S.à r.l., Luxembourg	48573
Reas S.A., Luxembourg	Taan, S.à r.l., Luxembourg	48574
Regaluxe Investment, S.à r.l., Luxembourg 48549	Transmotors Company S.A., Luxembourg	48575
Regaluxe Investment, S.à r.l., Luxembourg 48556	Transmotors Company S.A., Luxembourg	48575

PATISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la PATISSERIE WINANDY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28233/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PATISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 41.234.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mars 2001

Les associés de la Pâtisserie WINANDY, S.à r.l., ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 1er mai 2001. Le capital social de LUF 500.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

12.500.00 EUR

Le capital social de EUR 12.500,- est représenté par 100 parts sociales de EUR 125,- chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

Signature.

(28234/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PELICAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 43.563.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg le 30 avril 2001 vo.552, fol.41,case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés le 3 mai 2001.

(28235/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PELICAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 43.563.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires de la société lors de sa réunion du 19 avril 2001 à 11.00 heures

Par décision de l'assemblée générale ordinaire 19 avril 2001:

- Les rapports des administrateurs, des auditeurs et du commissaire aux comptes pour l'année sociale au 31 décembre 1999 sont reçus et approuvés à l'unanimité.
 - Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999 sont approuvés dans la forme soumise.
- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2002, à savoir:

Administrateurs:

M. John B Mills, consultant, 9 rue Désiré Zahles, L-5942 Itzig

M. Malcom K. Becker, general manager et accountant, 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg

M. J.C. Pick, company administrator, Paris, France

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987 relative aux sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 1999 dépassent 75% du capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 19 avril 2001.

Pour extrait conforme

P. Moes

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28236/631/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PLETOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 52.731.

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par- devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois PLETOR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.731.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean Reuter, expert-comptable et réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Strassen, 3, rue Thomas Edison,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric Schaack, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Strassen, 3, rue Thomas Edison.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Clausse, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Strassen, 3, rue Thomas Edison,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à Strassen.

La deuxième phrase de l'article 1er des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les seize mille (16.000) actions émises au 23 avril 2001, deux (2) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 6 mars 2001, sans pouvoir délibérer, faute de quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

IV.- Une deuxième assemblée générale a été convoquée à ce jour avec l'ordre du jour suivant:

Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes.

Cette assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

V. Les deux assemblées ont été convoquées par des avis publiés:

- * dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 16 mars 2001 et numéro 236 du 30 mars 2001;
 - * dans le Luxemburger Wort en date des 16 mars 2001 et 30 mars 2001;
 - * dans le Letzebuerger Journal, le 16 mars 2001 et 30 mars 2001.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

Les présentes assemblées étant régulièrement constituées et pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour, elles ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et par conséquent de modifier la deuxième phrase de l'article premier des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes:

Monsieur Marc Steines,

chef-comptable,

demeurant à Sanem,

dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reuter, E. Schaack, F. Clausse, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

R. Neuman.

(28240/226/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PLETOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 52.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28241/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PLATHEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.693.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 novembre 2000, que: Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(28239/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PROGECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue de Capellen. R. C. Luxembourg B 48.696.

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PROGECO S.A., ayant son siège social 12, rue de Capellen, à L-8413 Steinfort, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.696, constituée sous la dénomination de FOX CONSULTING S.A., suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen- Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 4 août 1994, publié au Mémorial C numéro 526 du 14 décembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jacqueline Hansen-Peffer,

- en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 429 du 4 septembre 1995,
- en date du 13 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 604 du 28 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Van Hauwaert, ingénieur, demeurant à B-2950 Kapellen, Franselei 28 (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonja Picard, employée privée, demeurant à Gerouville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Graisse, employée privée, demeurant à F-54870 Montigny-sur-Chiers, 25, rue du Pont d'Oye (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

- Monsieur Christian Van Hauwaert, administrateur de sociétés, demeurant à B-2950 Kapellen, Franselei, 28, (Belgique).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Van Hauwaert, S. Picard, S. Graisse, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2001, vol. 514, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

I. Seckler.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001. (28242/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis NETHERLANDS XXIII, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.446.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXIII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 77.446), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on August 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 63 of January 30th, 2001, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholder decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXIII, S.à r.l. into ProLogis ITALY VI, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY VI, S.à r.l.».

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXIII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.446, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 30 janvier 2001, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXIII, S.à r.l. en ProLogis ITALY VI, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY VI, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28243/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28244/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 55.457.

Extrait du Procès-Verbal de Conseil d'Administration du 8 novembre 2000

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la cooptation de Monsieur Edmond Ries aux fonctions d'administratreur, et ce en remplacement de Monsieur Marc Mackel, démissionnaire. Monsieur Ries terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Il est précisé que cette décision devra faire l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2001.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28284/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis NETHERLANDS XXIV, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.937.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a company having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 USA,

duly represented by Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Paris on April 19th, 2001.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXIV, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 77.937), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on september 15th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 173 of March 6th, 2001, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholders decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXIV, S.à r.l. into ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l.».

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 USA,

dûment représentée par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 19 avril 2001.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXIV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.937, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 6 mars 2001, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXIV, S.à r.l. en ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28245/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis FRANCE XXXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28246/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VII, S.à r.l. Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis NETHERLANDS XXV, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.447.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXV, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 77.447), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on August 7, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 64 of January 30th, 2001, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholder decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXV, S.à r.l. into ProLogis ITALY VII, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY VII, S.à r.l.».

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.447, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 30 janvier 2001, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXV, S.à r.l. en ProLogis ITALY VII, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY VII, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28247/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28248/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis REALTY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis NETHERLANDS XXVI, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.938.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXVI, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R. C. S. Luxembourg B 77.938), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on September 15th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of March 7th, 2001, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholders decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXVI, S.à r.l. into ProLogis REALTY I, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis REALTY I, S.à r.l.».

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the Engish version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis EUROPEAN FINANCE III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXVI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.938, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, numéro 174 du 7 mars 2001, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXVI, S.à r.l. en ProLogis REALTY I, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis REALTY I, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28249/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis REALTY I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 77.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001. F. Baden.

(28250/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ProLogis NETHERLANDS VII, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.785.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXVII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 78.785), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on November 3rd, 2000, not yet published in the Mémorial, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholder decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXVII, S.à r.l. into ProLogis ITALY VIII, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY VIII, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXVII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.785, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 3 novembre 2000, non encore publié au Mémorial, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXVII, S.à r.l. en ProLogis ITALY VIII, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY VIII, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28251/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis ITALY VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden. Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28252/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PROTALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.192.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 34, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Luc Bertrand, administrateur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre, (Belgique), Président
- Monsieur Alain Dieryck, secrétaire général, demeurant à Wilrijk, (Belgique)
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, (Luxembourg)
- Monsieur Jean Suykens, directeur financier, demeurant à Wilrijk, (Belgique)
- Monsieur Philippe de Patoul, conseiller en affaires, demeurant à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28257/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

L. Bertrand.

ProLogis POLAND XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Pro Logis NETHERLANDS XXIX, S.à r.l.).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.786.

In the year two thousand and one, on the twentieth of April. Before Us Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting through its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, who may bind said company by his sole signature.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XXIX, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 78.786), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on November 3rd, 2000, not yet published in the Mémorial, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Resolution

The sole shareholders decides to change the company's name from ProLogis NETHERLANDS XXIX, S.à r.l. into ProLogis POLAND XI, S.à r.l. and to subsequently amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis POLAND XI, S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the same person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant par son gérant Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de ProLogis NETHERLANDS XXIX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.786, constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 3 novembre 2000, non encore publié au Mémorial, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de ProLogis NETHERLANDS XXIX, S.à r.l. en ProLogis POLAND XI, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis POLAND XI, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2001.

F. Baden.

(28253/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

ProLogis POLAND XI, S.à r.l. Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

F. Baden.

(28254/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PROUD TO SERVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. PROUD TO SERVE S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 66.280.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée PROUD TO SERVE S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.280,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 40994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de dénomination sociale de PROUD TO SERVE S.A. en PROUD TO SERVE HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
 - 2) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de PROUD TO SERVE S.A. en PROUD TO SERVE HOLDING S.A., et modifie en conséquence l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de PROUD TO SERVE HOLDING S.A.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 8CS, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

J. Delvaux.

(28258/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PROUD TO SERVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 66.280.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, acté sous le n° 222/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28259/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

P.S.F.I., PEINTURE, STUCATEUR, FAÇADE, ISOLATION, S.à r.I., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle. H. R. Luxemburg B 71.608.

Im Jahre zweitausendundeins, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung P.S.F.I. - PEINTURE, STUCATEUR, FACADE, ISOLATION, S.à r.I., mit Sitz in L-6761 Grevenmacher, 4, rue Pierre d'Osbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 71.608, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 31. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 889 vom 25. November 1999, und zwar:

Herrn Steve Karren, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier (Deutschland), Nachtigallenweg 22.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Herr Steve Karren, vorgenannt, erklärt andurch abzutreten und zu übertragen;

An Herrn Marc Karren, Maler, wohnhaft in D-54295 Trier (Deutschland), Nachtigallenweg 22,

hier anwesend und annehmend;

50 (fünfzig) Anteile von je LUF 5.000,- (fünftausend Luxemburger Franken) der hiervor bezeichneten Gesellschaft P.S.F.I. - PEINTURE, STUCATEUR, FACADE, ISOLATION, S.à r.l.;

diese Abtretung geschieht zum Preise von LUF 250.000,-

(vierhundertfünfundsiebzigtausend Luxemburger Franken), welcher Betrag bereits vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde bezahlt wurde worüber hiermit Titel und Quittung.

Die Zessionären werden Eigentümer der andurch abgetretenen Gesellschaftsanteile vom heutigen Tage an und sie haben Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage an gerechnet.

Die Zessionären werden in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Gesellschaftsanteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Sodann erklärt Herr Steve Karren, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft P.S.F.I. - PEINTURE, STUCATEUR, FACADE, ISOLATION, S.à r.I., die hiervor dokumentierte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäss Artikel 1690 des zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst der Gesellschafter Artikel sechs der Satzung, Paragraph 3 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 6. Paragraph 3. Alle Anteile wurden gezeichnet von Herrn Marc Karren, vorgenannt».

Dritter Beschluss

Als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herrn Dietmar Weis, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54497 Morbach, Morscheid 84, hier anwesend und annehmend.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift des Geschäftsführers, Herr Steve Karren und des technischen Geschäftsführers, Herr Dietmar Weis.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-6761 Grevenmacher, 4, rue Pierre d'Ossbourg, nach 4, rue de la Chapelle, L-6419 Echternach, zu verlegen.

Artikel fünf, erster Satz der Satzung wird also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut: «Sitz der Gesellschaft ist Echternach».

Kosten

Alle auf Grund dieser Urkunde geschuldeten Kosten sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Karren, M. Karren, D. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 129S, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 24. April 2001.

J. Elvinger.

(28260/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

P.S.F.I., PEINTURE, STUCATEUR, FAÇADE, ISOLATION, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 71.608.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001. (28261/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.250.

Extraordinary General Shareholders' Assembly held on 2 May 2001

In the year two thousand and one, on 2 May.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., having its registered office in 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated of November 5, 1999, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 72.250 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under N°1000 dated December 27, 1999.

The meeting is presided by Mr Christophe Antinori, attorney, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Stéphanie Pautot-Martinache, attorney, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Oliver Querinjean, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or theirs proxies and by the office of the meeting.
- II. It appears from the attendance list, that the 125 shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:
- 1) Acknowledgement and acceptance of the resignation by Mr Koen de Vleeschauwer of his duties as Director by letter dated 4 April 2001.
- 2)Appointment of Mr René Faltz, Manager of Companies, residing 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg as a new Director of the Company.
- 3) Setting of the duration of the mandate of Director of Mr Faltz to one year ending at the general meeting to be held in 2002.
 - 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The assembly unanimously resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Koen de Vleeschauwer, as Director of the Company.

Second resolution

The assembly unanimously resolves to appoint with immediate effect as new Director of the Company, Mr René Faltz, prenamed.

Third resolution

Mr René Faltz is as a Director appointed for a period of one year ending at the annual general meeting of the share-holders, which is to be held in 2002.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present minutes were prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The minutes having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together the present minutes.

C. Antinori / S. Pautot-Martinache / O. Querinjean

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28262/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

PYRACANTHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 15.713.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 21.290,- pour le porter à LUF 12.021.290,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 298.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Article 5.: «Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 298.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28263/531/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 54.207.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RADICI POLIESTER S.A., avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

constituée par acte reçu par acte du notaire soussigné, en date du 26 février 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 13233.

Les statuts de la sociétés ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C N° 224 de 1997, page 10727.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF), divisé en quarante et un mille (41.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement souscrites et libérées sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de LUF 51.250.000,- (cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions d'une valeur nominal de LUF 1.250,- (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) chacune en Euro au cours de change fixe entre le francs luxembourgeois et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 1.270.454,31 (un million deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros et trente et un cents), avec effet au 1er janvier 2001.

- 2. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par versements en espèces de EUR 545,69 (cinq cent quarante-cinq Euros et soixante-neuf cents) en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 1.270.454,31 (un million deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros et trente et un cents) à EUR 1.271.000,- (un million deux cent soixante et onze mille Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 41.000 (quarante et un mille) actions existantes, à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues.
 - 3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.
 - 4 Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 51.250.000,- (cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), en Euro, au cours fixé au 1^{er} janvier 1999, à savoir 1,- Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 1.270.454,31 (un million deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros et trente et un cents), représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 30,986690 (trente virgule neuf huit six six neuf zéro Euros).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en Euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1er janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 545,69 (cinq cent quarantecinq Euros et soixante-neuf cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 1.270.454,31 (un million deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-quatre Euros et trente et un cents) à EUR 1.271.000,- (un million deux cent soixante et onze mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 41.000 (quarante et un mille) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 30,986690 (trente virgule neuf huit six six neuf zéro Euros) à EUR 31,- (trente et un Euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de à souscrire par tous les actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 545,69 (cinq cent quarante-cinq Euros et soixante-neuf cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.271.000,- (un million deux cent soixante et onze mille Euros), représenté par quarante et un mille (41.000) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi».

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 35.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 129S, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28268/208/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 54.207.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, acté sous le n° 237/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaie de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28269/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RADICI GROUP LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. RADICI GROUP LUX S.A.).

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 67.509.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée RADICI GROUP LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare,

constituée par acte reçu par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5592.

Les statuts de la sociétés ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 30150.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de ITL 18.000.000.000,- (dix-huit milliards de lires italiennes), divisé en un million huit cent mille (1.800.000) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination sociale de RADICI GROUP LUX S.A. en RADICI GROUP LUX HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:
 - «Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RADICI GROUP LUX HOLDING S.A.».
- 2. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 18.000.000.000.- (dix-huit milliards de lires italiennes) représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000.- (dix mille lires italiennes) chacune en euro au cours de change fixe entre la lire italienne et l'euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 9.296.224,18 (neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre euros et dix-huit cents).
- 3. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par incorporation du bénéfice de résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 63.775,82 (soixante-trois mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-deux cents) en vue de le porter de son montant actuel converti de 9.296.224,18 (neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre euros et dix-huit cents) à EUR 9.360.000,- (neuf millions trois cent soixante mille Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.800.000 (un million huit cent mille) actions existantes.
- 4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 162.240.000,- (cent soixante-deux millions deux cent quarante mille euros) divisé en 31.200.000 (trente et un millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq euros et vingt cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

- 5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.
 - 6. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.
 - 7. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société actuellement de RADICI GROUP LUX S.A. en RADICI GROUP LUX HOLDING S.A. et modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de RADICI GROUP LUX HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de ITL 18.000.000.000,- (dix-huit milliards de lires italiennes), en euro, au cours fixé au 1er janvier 1999, à savoir 1,- EUR pour 1.936,27 lires italiennes, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 9.296.224,18 (neuf millions deux cent quatrevingt-seize mille deux cent vingt-quatre euros et dix-huit cents), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,16456899 (cinq virgule un six quatre cinq six huit neuf neuf euros).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 63.775,82 (soixante-trois mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-deux cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 9.296.224,18 (neuf millions deux cent quatre-vingt-seize mille deux cent vingt-quatre euros et dix-huit cents) à EUR 9.360.000 (neuf millions trois cent soixante mille euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.800.000 (un million huit cent mille) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 5,16456899 (cinq virgule un six quatre cinq six huit neuf neuf euro) à EUR 5,20 (cinq euros et vingt cents),

à libérer par incorporation du bénéfice de résultats reportés à concurrence de EUR 63.775.82 (soixante-trois mille sept cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-deux cents).

La preuve de l'existence du «bénéfice de résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 1999, dûment approuvés.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 162.240.000,- (cent soixante-deux millions deux cent quarante mille euros) divisé en 31.200.000 (trente et un millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq euros et vingt cents) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 9.360.000,- (neuf millions trois cent soixante mille euros), divisé en 1.800.000 (un million huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq euros et vingt cents) chacune, entièrement libéré.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 162.240.000, (cent soixante-deux millions deux cent quarante mille euros), divisé en 31.200.000 (trente et un million deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq euros et vingt cents) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 171.600.000,- (cent soixante et onze millions six cent mille euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 42.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 1295, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28266/208/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RADICI GROUP LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.509.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, acté sous le n° 238/ 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28267/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

REAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 47.378.

Le bilan abrégé du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28271/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. REGALUXE INVESTMENT S.A.).

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 43.438.

In the year two thousand one, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company REGALUXE INVEST-MENT S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R. C. S. Luxembourg B 43.438, incorporated by a deed of Me Marc Elter, notary then residing at Luxembourg, on the 25th of March 1993, published in the Mémorial C number 288 of the 15th of June 1993. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 26th of March 1999, published in the Mémorial C number 439 of the 11th of June 1999.

The meeting is opened by Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, being in the chair, who appoints as secretary Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Magrini, conseil, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Replacement of «S.A.» by «S.à r.l.» in the company's name.
- 2. Remodelling of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

In English:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.»

In French:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

- 3. Authorization of the Company to repurchase its own shares and to pay interim dividends.
- 4. Transformation of the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée).
- 5. Adoption of the EUR as currency of the capital.
- 6. Conversion of the current capital of LUF 56,250,000.- into EUR 1,394,401.0768.
- 7. Increase of the converted capital to the extent of EUR 11,848.9232 in order to raise it from EUR 1,394,401.0768 to EUR 1,406,250.- by contribution in cash of EUR 11,848.9232 without issuing new share quotas.
 - 8. Adoption of a par value of EUR 25.- per share quota.
 - 9. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association.
- 10. Exchange of the 56,250 existing shares with a par value of LUF 1,000.- each for 56,250 share quotas with a par value of EUR 25.- each.
 - 11. Remodelling of the Company's articles of association.
- 12. Termination of the directors' and statutory auditors' mandates and discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of these mandates.
- 13. Appointment of Mr Gérard Berclaz, financial manager, residing at CH-Villars, Sol Real, Mr Filippo Recami, manager, residing at F-Neuilly-sur-Seine, 17, rue de l'Eglise, Mr Lorenzo Rossi Di Montelera, company manager, residing at CH-Geneva, Mr Mauro Palladino, company manager, residing at I-Biella, corso del Palazzo 27 and Mr Carlo Schlesser, company manager, residing at L-Howald, as managers for an unlimited duration.
 - 14. Decision that the Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.
 - 15. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

In the company's name «S.A.» is replaced by «S.à r.l.»

Second resolution

Art. 4 of the Articles of Association will have henceforth the following wording:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.»

Third resolution

The company is authorized to repurchase its own shares and to pay interim dividends.

Fourth resolution

The company is transformed into a private limited company (société à responsabilité limitée).

Fifth resolution

After having adopted the Euro as currency of the capital, the meeting decides to convert the current capital of LUF 56,250,000.- (fifty-six million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs) into EUR 1,394,401.0768 (one million three hundred and ninety-four thousand four hundred and one Euro point zero seven six eight), to increase the converted capital to the extent of EUR 11,848.9232 (eleven thousand eight hundred and forty-eight Euro point nine two three two) in order to raise it from EUR 1,394,401.0768 (one million three hundred and ninety-four thousand four hundred and one Euro point zero seven six eight) to EUR 1,406,250 (one million four hundred and six thousand two hundred and fifty Euro) by contribution in cash of EUR 11,848.9232 (eleven thousand eight hundred and forty-eight Euro point nine two three two) by the sole shareholder, as it has been proved to the notary by a bank certificate which will be registered together with the present deed, without issuing new share quotas, to adopt a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share quota and to exchange the 56,250 (fifty-six thousand two hundred and fifty) existing shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each for 56,250 (fifty-six thousand two hundred and fifty) share quotas with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Sixth resolution

The meeting decides to remodel the company's articles of association which will henceforth have the following wording:

- Art. 1. Among the owners of the sharequotas hereinafter issued and those which might be issued later on, there is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such de-

cision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- **Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 1,406,250.- (one million four hundred and six thousand two hundred and fifty Euro) represented by 56,250 (fifty-six thousand two hundred and fifty) share quotas of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which are all held by INIZIATIVA S.A., a public limited company, with its registered office at L-2089 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company is entitled to repurchase its own share quotas.

- **Art. 7.** The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.
- **Art. 8.** The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right enures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.
- **Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. When there are several managers, the company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- 1. Interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis.
- 2. These accounts must show a profit including profits carried forward.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers if there is enough cash.

Otherwise, the decision has to be taken by the general meeting of the shareholders.

- **Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.
 - Art. 15. The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of the following year.

- **Art. 16.** Each year, as of the thirty-first of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Seventh resolution

The directors' and statutory auditor's mandates are terminated and discharge is given to them for the performance of their mandates.

Eighth resolution

Mr Gérald Berclaz, financial manager, residing at CH-Villars, Sol Real, Mr Filippo Recami, manager, residing at 17, rue de l'Eglise, F-Neuilly-sur-Seine, Mr Lorenzo Rossi Di Montelera, company manager, residing at CH-Geneva, Mr Mauro Palladino, company manager, residing at I-Biella, Corso de Palazzo 27, and Mr Carlo Schlesser, company manager, residing at L-Howald, are appointed as managers for an unlimited duration.

Ninth resolution

The company will be bound by the joint signatures of any two managers.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about ninety thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they have signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme REGALUXE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R. C. S. Luxembourg section B numéro 43.438, constituée suivant acte de Me Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 288 du 15 juin 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 439 du 11 juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Magrini, conseil, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1 Remplacement de «S.A.» par «S.à r.l.» dans la dénomination de la société.
- 2 Remaniement de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

In English:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purposes.»

In French:

«La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

- 3. Autorisation de la Société de racheter ses propres parts et de distribuer des dividendes intérimaires.
- 4. Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- 5. Adoption de l'EUR comme monnaie d'expression du capital.
- 6. Conversion du capital actuel de LUF 56.250.000,- en EUR 1.394.401,0768.
- 7. Augmentation du capital converti à concurrence de EUR 11.848,9232 pour le porter de EUR 1.394.401,0768 à EUR 1.406.250 par versement en espèces de EUR 11.848,9232 sans émission de parts nouvelles.
 - 8. Adoption d'une valeur de EUR 25,- par part sociale.
 - 9. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 10. Echange des 56.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune contre 56.250 parts d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.
 - 11. Refonte des statuts de la Société.
- 12. Résiliation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
- 13. Nomination de Monsieur Gérard Berclaz, directeur financier, demeurant à CH-Villars, Sol Real, Monsieur Filippo Recami, directeur, demeurant à F-Neuilly-sur-Seine, 17, rue de l'Eglise, Monsieur Lorenzo Rossi Di Montelera, gérant de société, demeurant à CH-Genève, Monsieur Mauro Palladino, gérant de société, demeurant à I-Biella, Corso de Palazzo 27, et de Monsieur Carlo Schlesser, gérant de société, demeurant à L-Howald, comme gérants pour une durée indéterminée.
 - 14. Résolution que la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
 - 15. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Dans la dénomination de la société «S.A.» est remplacé par «S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Troisième résolution

La société est autorisée à racheter ses propres actions et à distribuer des dividendes intérimaires.

Ouatrième résolution

La société est transformée en société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

Après avoir adopté l'Euro comme monnaie d'expression du capital, l'assemblée décide de convertir le capital actuel de LUF 56.250.000,- (cinquante-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en EUR 1.394.401,0768 (un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Euros virgule zéro sept six huit), d'augmenter le capital converti à concurrence de EUR 11.848,9232 (onze mille huit cent quarante-huit Euros virgule neuf deux trois deux) pour le porter de EUR 1.394.401,0768 (un million trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent un Euros virgule zéro sept six huit) à EUR 1.406.250 (un million quatre cent six mille deux cent cinquante Euros), par versement en espèces de EUR 11.848,9232 (onze mille huit cent quarante-huit virgule neuf deux trois deux Euros) par l'associé unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire qui sera enregistré ensemble avec le présent acte, sans émission de parts nouvelles, d'adopter une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par part sociale, et d'échanger les 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante) actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille francs luxembourgeois) chacune contre 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remanier les statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

- Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la. communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.406.250,- (un million quatre cent six mille deux cent cinquante Euros) représenté par 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, qui sont toutes détenues par INIZIATIVA S.A., société anonyme, avec siège à L-2089 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits

afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme charges.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sous les conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires sont établis sur une base soit trimestrielle, soit semestrielle.
- 2. Ces comptes doivent montrer un profit, y compris le report à nouveau.
- 3. La décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance s'il y a des liquidités suffisantes. Autrement, la décision doit être prise par l'assemblée générale des associés.
- Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 15. L'exercice social court du premier avril au trente et un mars de l'année suivante.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Septième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont résiliés et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats.

Huitième résolution

Monsieur Gérald Berclaz, directeur financier, demeurant à CH-Villars, Sol Real, Monsieur Filippo Recami, directeur, demeurant à F-Neuilly-sur-Seine, 17, rue de l'Eglise, Monsieur Lorenzo Rossi Di Montelera, gérant de société, demeurant à CH-Genève, Monsieur Mauro Palladino, gérant de société, demeurant à I-Biella, Corso de Palazzo 27 et Monsieur Carlo Schlesser, gérant de société, demeurant à L-Howald, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

La société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: G. Matheis, P. Marx, E. Magrini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 128S, fol. 87, case 5. – Reçu 4.780 francs.

Le Receveur ff (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(28272/211/462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. REGALUXE INVESTMENT S.A.).

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 43.438.

In the year two thousand one, on the twenty ninth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appeared the company INIZIATIVA S.A., with its registered office at L-2089 Luxembourg, 23, avenue Monterey, duly represented by its attorney, Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 21st of March 2001, sole shareholder of the private limited company REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R. C. S. Luxembourg B 43.438, incorporated by a deed of Me Marc Elter, notary then residing at Luxembourg, on the 25th of March 1993, published in the Mémorial C number 288 of the 15th of June 1993. The company has been transformed into a private limited company (société à responsabilité limitée) and the articles of association have been amended for the last time by a not yet published deed of the undersigned notary on the 20th of March 2001.

Such proxy having been signed ne varietur by the undersigned notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The attorney acting in the name and on behalf of the sole shareholder, has requested the undersigned notary to minute the following resolutions:

First resolution

The capital of the company is increased to the extent of EUR 4,301,825.- (four million three hundred and one thousand eight hundred and twenty-five Euro) in order to raise it from EUR 1,406,250.- (one million four hundred and six thousand two hundred and fifty Euro) to EUR 5,708,075.- (five million seven hundred and eight thousand and seventy-five Euro) by the issue of 172,073 (one hundred and seventy-two thousand and seventy-three) new share quotas with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations as the existing share quotas.

All the 172,073 (one hundred and seventy-two thousand and seventy-three) new share quotas with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each are subscribed by the sole shareholder, the public company INIZIATIVA S.A., prenamed, represented as stated at the beginning of the present deed, and they are fully paid by contribution in kind of the following assets belonging to the sole shareholder, evidence of their existence and valuation having been given to the undersigned notary by statements of CRISTALLERIE ROYALE DE CHAMPAGNE S.A.S., named hereafter, and of the sole shareholder, namely

- a) 55,008 (fifty-five thousand and eight) shares with a par value of EUR 32,756 (thirty-two comma seven hundred and fifty-six Euro) each constituting 91,68% (ninety-one comma sixty-eight per cent) of the capital of the French company CRISTALLERIE ROYALE DE CHAMPAGNE S.A.S., with its registered office at 1, La Voie Basse, Bayel, France, estimated at EUR 1,801,852.4 (one million eight hundred and one thousand eight hundred and fifty-two point four Euro), and
- b) an unquestionable, liquid and enforceable claim of the sole shareholder against the company to the extent of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro).

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the company's articles of association is amended as follows:

«Art. 6. First paragraph. The corporate capital is set at EUR 5,708,075.- (five million seven hundred and eight thousand and seventy-five Euro) represented by 228,323 (two hundred and twenty-eight thousand three hundred and twenty-three) share quotas of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which are all held by INIZIATIVA S.A., a public limited company with its registered office at L-2089 Luxembourg, 23, avenue Monterey.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one million hundred seventy thousand Luxembourg francs, the present increase of capital being partly an increase with receipts of the fixed registration fee by the Luxembourg registration office, on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, in accordance with the European Council Directive of July 19, 1969 (335), modified by the Directives of April 9, 1973 and of June 10, 1985.

The amount of the increased capital is valued at LUF 173,535,190.- (hundred seventy- three million five hundred thirty-five thousand hundred ninety Luxembourg francs).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme INIZIATIVA S.A., avec siège à L-2089, Luxembourg, 23, avenue Monterey, dûment représentée par son mandataire, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2001, seul associé de la société à responsabilité limitée REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon ler, R. C. S. Luxembourg section B numéro 43.438, constituée suivant acte de Me Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 288 du 15 juin 1993. La société a été transformée en société à responsabilité limitée et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte en voie de publication du notaire instrumentant en date du 20 mars 2001.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le mandataire, agissant au nom et pour compte de l'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 4.301.825,- (quatre millions trois cent un mille huit cent vingt-cinq euros) pour le porter de EUR 1.406.250,- (un million quatre cent six mille deux cent cinquante euros) à EUR 5.708.075,- (cinq millions sept cent huit mille et soixante-quinze euros) par l'émission de 172.073 (cent soixante-douze mille et soixante-treize) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Toutes les 172.073 (cent soixante-douze mille et soixante-treize) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25, (vingt-cinq euros) chacune, sont souscrites par l'associé unique, la société anonyme INIZIATIVA S.A., préqualifiée, représentée comme il est dit au début de l'acte, et elles sont libérées intégralement par apport en nature des éléments d'actif suivants appartenant à l'associé unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par des confirmations sur l'existence et l'évaluation des apports émanant de la société CRISTALLERIE ROYALE DE CHAMPAGNE S.A.S., qualifiée ci-après, et de l'associé unique, à savoir:

a) 55.008 (cinquante-cinq mille et huit) actions d'une valeur nominale de EUR 32,756 (trente-deux virgule sept cent cinquante-six euros) chacune constituant 91,68% (quatre vingt onze virgule soixante-huit pour cent) du capital de la société française CRISTALLERIE ROYALE DE CHAMPAGNE S.A.S., avec siège 1, La voie Basse, Bayel, France, évaluées à EUR 1.801.852,4 (un million huit cent un mille huit cent cinquante-deux virgule quatre euros), et

b) une créance certaine, liquide et exigible de l'associé unique envers la société à concurrence de EUR 2.500.000,-(deux millions cinq cent mille euros).

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts se trouve modifié comme suit:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 5.708.075,- (cinq millions sept cent huit mille et soixantequinze euros), représenté par 228.323 (deux cent vingt-huit mille trois cent vingt-trois) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui sont toutes détenues par INIZIATIVA S.A., une société anonyme avec siège à L-2089 Luxembourg, 23, avenue Monterey.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ un million cent soixante-dix mille francs luxembourgeois, compte tenu du fait qu'il s'agit partiellement d'une augmentation de capital avec perception par l'Administration de l'Enregistrement luxembourgeois du droit fixe, en application de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, conformément à la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de LUF 173.535.190,- (cent soixante-treize millions cinq cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts Sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 8CS, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(28273/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 43.438.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001. (28274/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

R.S.I. CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 51.585.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mars 2001

Le bénéfice est affecté comme suit:

Bénéfice de l'exercice:	CHF	981.550,54
Résultats reportés:	CHF	1.513.983,49
Dividende:	CHF	-2.495.534,03
A reporter à nouveau:	CHF	0

- Madame Pamela Idelson Smith, Monsieur Hugh Smith et Monsieur André Schmit sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.
- ERNST & YOUNG, Luxembourg, sont réélus comme Commissaire aux Comptes, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28279/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RELYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. RELYS S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 41.173.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée RELYS S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée par acte reçu par acte du notaire Paul Frieders en date du 5 août 1992, publié au Mémorial C numéro 578 du 8 décembre 1992.

Les statuts de la sociétés ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 25709.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de BEF 40.000.000,- (quarante millions de francs belges), divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, entièrement souscrites et libérées sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- a. Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse après conversion à EUR 991.574,099093.
- b. Augmentation du capital social souscrit par incorporation de montants disponibles à concurrence d'un montant de EUR 425,900907 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 991.574,099093 à EUR 992.000,-, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 40.000 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,7893524 à EUR 24,80.
- c. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre vingt mille euros), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,8 (vingt-quatre euro et quatre vingt cents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.
- d. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus.
 - e. Changement de la dénomination sociale de RELYS S.A. en RELYS HOLDING S.A.
- f. Modification de l'article 1^{er} et de l'article 3 des statuts pour les adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assembée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de BEF 40.000.000,- (quarante millions de francs belges), en Euro, au cours fixé au 1er janvier 1999, à savoir 1,- Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 991.574,099093 (neuf cent quatre-vingt onze mille cinq cent soixante quatorze mille virgule zéro neuf neuf zéro neuf trois Euro), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,7893524773 (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois Euro).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 425,900907 (quatre cent vingt-cinq virgule neuf zéro zéro neuf zéro sept Euro), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 991.574,099093 (neuf cent quatre-vingt onze mille cinq cent soixante-quatorze mille virgule zéro neuf neuf zéro neuf trois Euro) à EUR 992.000,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille Euro), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 40.000 actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,7893524773 (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois Euro) à EUR 24,80 (vingt-quatre virgule quatre-vingt Euro), à libérer par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 425,900907 (quatre cent vingt-cinq virgule neuf zéro zéro neuf zéro sept Euro).

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 1999, dûment approuvés.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre-vingt Euro), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre virgule quatre-vingt Euro) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

La dénomination de la société est changée en RELYS HOLDING S.A.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1er comme suit:

«Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RELYS HOLDING S.A.»

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 992.000,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille Euro), divisé en quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre virgule quatre-vingt Euro) chacune, entièrement libéré.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 2.480.000, (deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euro), divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,80 (vingt-quatre virgule quatre-vingt Euro) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 mars 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 3.472.000,- (trois millions quatre cent soixante-douze mille Euro. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimé à LUF 39.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, J.-P. Fiorucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 129S, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

J. Delvaux.

(28275/208/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.425.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28276/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RESIDER 2001, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee. H. R. Luxemburg B 69.183.

Im Jahre zweitausendeins, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster.

Ist erschienen:

- Frau Josée Hoffmann, Immobilienmaklerin, Ehegattin von Herrn André Lanners, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee.

Welche Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RESIDER 2001, mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 69.183, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notars am 17. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 454 vom 16. Juni 1999,

deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notars am 19. Februar 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile von jeweils zehn Euro (10,- EUR).

Die Komparentin erklärt die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RESIDER 2001 zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihr in außerordentlicher Generalversammlung gefaßten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt folgende Abtretung von Gesellschaftsanteilen fest:

- Herr Peter Zewen, Architekt, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville, trat sechshundertfünfundzwanzig Anteile (625) an Frau Josée Hoffmann, Immobilienmaklerin, Ehegattin von Herrn André Lanners, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee, ab;

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektiv des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an die hiervor festgestellten Abtretung ist Artikel fünf (5) der Satzung abgeändert, und die Gesellschafterversammlung beschliesst demselben folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile von jeweils zehn Euro (10,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, Frau Josée Hoffmann, Immobilienmaklerin, Ehegattin von Herrn André Lanners, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee, gezeichnet wurden.»

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville nach L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee, verlegt.

Vierter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel 2, Absatz 1, der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Art. 2. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Neuhaeusgen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vomamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Hoffmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2001, vol. 514, fol. 32, case 8.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. April 2001.

J. Seckler.

(28277/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RESIDER 2001, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-5290 Neuhaeusgen, 6, Am Kiischtewee.

H. R. Luxemburg B 69.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001.

J. Seckler.

(28278/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SAF OERLIKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-4432 Alleur, 19, avenue du Progrès.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 octobre 2000

Le Conseil se tient à Saint-Ouen-l'Aumone (France), 13, rue d'Epluches.

Sont présents:

Monsieur Guy Missiaen, Président du Conseil

Monsieur Wilhelmus Janssen, Administrateur

Monsieur Hans-Joachim Enzingmuller, Administrateur, n'assiste pas au Conseil.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10.30 heures.

Ordre du jour

1. Clôture de la succursale SAF OERLIKON DIVISION LUXEMBOURGEOISE.

Le Conseil prend la décision de clore la succursale de la société, SAF OERLIKON DIVISION LUXEMBOURGEOISE ayant son siège, 5, rue de la Déportation à L-1415 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Toutes les formalités relatives à cette opération doivent être effectuées dès à présent.

2. Attribution de pouvoirs bancaires

Le Conseil attribue des pouvoirs bancaires pour l'ouverture et le fonctionnement des comptes bancaires et à l'Office des Chèques Postaux à Monsieur Francis Teughels, Directeur Commercial.

Monsieur Francis Teughels intègrera le collège A des signataires.

Pour rappel, ce collège se compose de:

Monsieur Guy Missiaen, Président du Conseil,

Monsieur Wilhelmus Janssen, Administrateur,

Monsieur Francis Teughels, Directeur Commercial,

Monsieur Gilles Deghaye, Directeur Administratif.

La composition du collège B reste inchangée.

W. Janssen / G. Missiaen

Administrateur / Président du Conseil

Enregistré à Capellen, le 9 février 2001, vol. 137, fol. 3, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(28283/999/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

RUTLAND TRADE MARKS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 67.327.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide du supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Article 5 : «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixane-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28280/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SAES GETTERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 55.365.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28281/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 55.526.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28282/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

S.D.B. INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.870.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de FRF 2.810,38 pour le porter à FRF 3.502.810,38 par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social en EUR 534.000,- (cinq cent trente quatre mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Article 5: «Le capital social est fixé à cinq cent trente-quatre mille euros (EUR 534.000,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28288/531/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SANPAOLO GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

(28285/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SANPAOLO SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28286/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 16.179.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28289/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SECUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 16.179.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28290/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

AMERICAN CONTINENTAL PROPERTIES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 30.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour la société

Pour le notaire P. Decker

Signature

(28392/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

SHAKIAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. SHAKIAN S.A.).

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 32.524.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SHAKIAN S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 32.524.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial C - 1990, page numéro 9589.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 33506.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-), divisé en soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- a. Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse après conversion à EUR 173.525,467341.
- b. Augmentation du capital social souscrit par incorporation de montants disponibles à concurrence d'un montant de EUR 74,532659 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 173.525,467341 à EUR 173.600,-, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 70 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 2.478,935247 à EUR 2.480,
 - c. Changement de la dénomination sociale de SHAKIAN S.A. en SHAKIAN HOLDING S.A.
- d. Modification de l'article 1^{er} et de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide convertir le capital souscrit et libéré de la société de LUF 7.000.000,- (sept millions de francs luxembourgeois) en Euro, au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 1,- EUR pour 40,3399 LUF; de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 173.525,467341.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social converti par incorporation de montants disponibles à concurrence d'un montant de EUR 74,532659,

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 173.525,467341 à EUR 173.600,-,

sans émission d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 70 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 2.478,935247 à EUR 2.480,-.

La preuve de l'existence des «montants disponibles» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 1999, dûment approuvés.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 173.600,- (cent soixante-treize mille six cents Euro), représenté par 70 (soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingt Euro) par action, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de SHAKIAN S.A. en SHAKIAN HOLDING S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SHAKIAN HOLDING S.A.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimé à LUF 36.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, J.-P. Fiorucci, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 8CS, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28298/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SHARONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. SHARONLUX S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 66.318.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SHARONLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.318,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 41532,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de USD 60.000, (soixante mille Dollars des Etats-Unis), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement de dénomination sociale de SHARONLUX S.A. en SHARONLUX HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
 - 2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de SHARONLUX S.A. en SHARON-LUX HOLDING S.A.,

et modifie en conséquence l'article 1er des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SHARONLUX HOLDING S.A.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 8CS, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

J. Delvaux.

(28299/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SHARONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 66.318.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mars 2001, acté sous le n° 223/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28300/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SOMET (FAR EAST) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 57.857.

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SOMET (FAR EAST) LIMITED S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

constituée par acte reçu par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 10484.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.290.000,-, divisé en 1.290 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, entièrement souscrites et libérées sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Conversion du capital social actuel d'un montant de LUF 1.290.000,- (un million deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois) représenté par 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune en euro au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 31.978,26 (trente et un mille neuf cent soixante-dixhuit Euros et vingt-six cents), avec effet au 1er janvier 2001;
- 2. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 271,74 (deux cent soixante et onze Euros et soixante-quatorze cents) en vue de le por-

ter de son montant actuel converti de EUR 31.978,26 (trente et un mille neuf cent soixante-dix-huit Euros et vingt-six cents) à EUR 32.250,- (trente-deux mille deux cent cinquante Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) actions existantes.

- 3. Modification de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'ordre du jour.
- 4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 1.290.000,- (un million deux cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois), en Euro, au cours fixé au 1er janvier 1999, à savoir 1,- Euro pour 40,3399 francs luxembourgeois,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 31.978,26 (trente et un mille neuf cent soixante dix-huit virgule deux six Euro), représenté par 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 24,7893524772 (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept deux Euro).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1er janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 271,74 (deux cent soixante et onze virgule sept quatre Euro),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 31.978,26 (trente et un mille neuf cent soixante dix-huit virgule deux six Euro) à EUR 32.250,- (trente deux mille deux cent cinquante Euro),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,7893524772 (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux quatre sept sept deux Euro) à EUR 25,- (vingt-cinq Euro),

à libérer par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 271,74 (deux cent soixante et onze virgule sept quatre Euro).

La preuve de l'existence des «résultats reportés» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 1999, dûment approuvés.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 32.250,- (trente-deux mille deux cent cinquante Euro), divisé en 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement libéré.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 32.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 129S, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

J. Delvaux.

(28303/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SILGEF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 61.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000

Monsieur de Bernardi Angelo, Monsieur Quartararo Elio et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

SILGEF HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28301/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SOFTWARE EDUCATIONAL SUPPLIES S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 74.117.

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFTWARE EDUCA-TIONAL SUPPLIES S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R. C. Luxembourg section B numéro 74.117, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 334 du 9 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Isabelle Claude, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par-chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Libération intégrale du capital souscrit de la société.
- 2.- Augmentation du capital social d'un montant de 92.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 33.000,- EUR à 125.000,- EUR, par l'émission de 92 actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3.- Fixation du nombre d'actions à 5.000 et de la valeur nominale à 25,- EUR.
 - 4.- Modification de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 125.000,- EUR, divisé en 5.000 actions de 25,- EUR chacune.»

- 5.- Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- 6.- Décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société.
- 7.- Modification de la dénomination de la société de SOFTWARE EDUCATIONAL SUPPLIES S.A. en SINERIVE IN-VESTMENTS, S.à r.l.
 - 8.- Refonte des statuts en langue allemande conformément aux lois luxembourgeoises.
 - 9.- Nomination des gérants de la société, détermination de la durée de leur mandat et fixation de leurs pouvoirs.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont versé en numéraire les cinquante pour cent (50 %) non-libérés du capital social de trente-trois mille euro (33.000,- EUR) lors de la constitution de la société sur un compte bancaire au nom de la société SOFTWARE EDUCATIONAL SUPPLIES S.A., prédésignée, de sorte que la somme de seize mille cinq cents euro (16.500,- EUR) est à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-douze mille euro (92.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euro (33.000,- EUR) à cent vingt-cinq mille euro (125.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre-vingt-douze (92) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les quatre-vingt-douze (92) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société à responsabilité limitée RUTHENIA INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le montant de quatre-vingt-douze mille euro (92.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SOFTWARE EDUCATIONAL SUPPLIES S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent vingt-cinq (125) actions existantes sans désignation de valeur nominale par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à quarante (40) actions nouvelles.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1** er alinéa. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq euro (125.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société en langue allemande pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

STATUTEN

- **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l.
 - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrieoder Handelsunternehmen in jeglicher Form und Weise; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung,
Tausch oder in anderer Weise veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben
und verwerten sowie Schuldverschreibungen und Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder in anderer Weise.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR), eingeteilt in fünftausend (5.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

- Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches innerhalb von 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5, 6 und 7 von Artikel189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.
- Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jederzeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, so übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.
 - Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 10.** Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilinhaber die Gesellschaft mit den Erben weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Die Gesellschaft wird nicht durch Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

- Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Firmeneigentum oder Firmendokumente pfänden.
- Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, beruft und bezieht sich der Komparent auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Neuvième résolution

Est nommé gérant de la société:

Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 3.711.270,80 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: I. Claude, S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2001, vol. 514, fol. 34, case 6. – Reçu 37.113 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 30 avril 2001.

(28302/231/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SOPHIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 76.076.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

(28306/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

SOPARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 45.476.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour la société

Signature

(28304/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SOPARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg. R. C. Luxembourg B 45.476.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 mars 2001

«6. Nominations statutaires:

- a) L'Assemblée nomme, en remplacement de M. Jean-François Mirarchi, M. Jean-Luc Fievet en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.
- b) L'Assemblée nomme M. Michel Hoste en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Roland Frere, démissionnaire. Le mandat de ce nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.»

Pour la Société

R. Frere

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): |.. Muller.

(28305/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SP ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28307/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SPACE EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 50.415.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2000

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006:

- a) Conseil d'administration
- M. Roland de Kergorlay, économiste, Gstaad, Président et administrateur-délégué
- Mlle Elisabeth de Kergorlay, administrateur de sociétés, Londres
- Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, administrateur de sociétés, Luxembourg
- M. Hugues Baudenet d'Annoux, économiste, Genève
- b) Commissaire

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SPACE EQUIPMENT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 23, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28309/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

SP IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Signature.

(28308/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 551, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(28310/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.771.

Faisant suite à l'assemblée générale du 25 avril 2001, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Timothy J. Caverly

Gary E. Enos

Stefan M. Gavell

Julian J.H. Presber

Joseph L. Hooley

Peter O'Neill

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28311/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

TAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 80.613.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu

- 1) La société anonyme PIO S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,
- ici représentée par deux administrateurs, à savoir:
- a) Me Marc Theisen, avocat, demeurant à Luxembourg;
- b) Me Pierrot Schiltz, avocat, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Raffaele Talotta, restaurateur, demeurant à L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

Laquelle comparante préqualifiée sub 1, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée TAAN, S.à r.l., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Augmentation de capital

Le capital social souscrit est augmenté d'un montant de trois cent trente-quatre mille huit cents euros (334.800,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) à trois cent quarante-sept mille deux cents euros (347.200,-EUR), par la création de deux mille sept cents (2.700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune.

Souscription et libération

Monsieur Raffaele Talotta, préqualifié sub 2, déclare souscrire toutes les deux mille sept cents (2.700) parts sociales nouvelles et de les libérer par un apport dans la société de l'immeuble inscrit au cadastre comme suit:

- Commune de Steinfort, section A de Steinfort

Numéro 177/3297 «rue des Genêts», maison-place de 07 ares 53 centiares.

Provenance

Monsieur Raffaele Talotta a acquis l'immeuble prédésigné en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Jacqueline Hansen-Peffer, alors de résidence à Capellen, en date du 11 novembre 1987, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 25 novembre 1987, volume 713, numéro 54.

Rapport d'expertise

La valeur du prédit immeuble apporté dans la société a été déterminée par un rapport d'expertise établi en date du 15 janvier 2001 par Monsieur Freddy Simon, géomètre expert immobilier, demeurant à B-6747 Châtillon, 39, rue d'Ahérée.

Pour la valeur de l'immeuble apporté a été pris en compte la moyenne de la valeur en vente de gré à gré et de la valeur en vente forcée, valeurs indiquées dans l'expertise.

Modification de l'article 6 des statuts de la société

Suite à l'augmentation de capital ci-avant stipulée, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent quarante-sept mille deux cents euros (347.200,- EUR), représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.»

Répartition des parts sociales

Après la prédite augmentation de capital, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) La société anonyme PIO S.A., prénommée, cent parts sociales	100
2) Monsieur Raffaele Talotta, prénommé, deux mille sept cents parts sociales	2.700
Total: deux mille huit cents parts sociales	2.800

Conditions de l'apport

L'immeuble est apporté tel et ainsi qu'il se comporte, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre l'apporteur.

L'indication cadastrale et la contenance ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

La société a la jouissance et la propriété de l'immeuble apporté à compter de ce jour et à charge d'en payer et supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les trois cent trente-quatre mille huit cents euros (334.800,-EUR), formant le capital augmenté, équivalent à treize millions cinq cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (13.505.799,- LUF).

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Theisen, P. Schiltz, R. Talotta, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2001, vol. 421, fol. 55, case 3. – Reçu 135.058 francs.

Le Receveur (signé): J.. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 avril 2001.

A. Weber.

(28321/236/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

TAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon. R. C. Luxembourg B 80.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28322/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

STATUCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 31.172.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 avril 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 181.978,- pour le porter à LUF 4.981.978, - par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 123.500,- (cent vingt-trois mille cinq cents euros) avec effet au 1er janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède: En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille cinq cents Euros (EUR 123.500,-), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Etienne Gillet par le Conseil d'Administration du 7 mars 2001 au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Georges Bettermann, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2007.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28312/531/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

TRANSMOTORS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 69.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour TRANSMOTORS COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28330/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

TRANSMOTORS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.977.

Extract of the Annual General Meeting held on 23 March 2001

The shareholders of the company TRANSMOTORS COMPANY A.G. decide unimously to make the following decisions:

- Election of Mrs Petrova Larissa Aleksandrovna, deputy general director, residing in Moscow, as director of the company. The new director will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.
- Election of a new statutory auditor to replace FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. which hands in its resignation and has been relieved by the shareholders.

The new statutory auditor is LUX-AUDIT S.A. with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

The mandate of LUX-AUDIT S.A. is presumed to begin with the current financial year (1999) and will finish with the annual general meeting of shareholders to be held in 2004.

Extract in conformity with the original General Meeting.

Done in Luxembourg, on 23 March 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 552, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28331/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

STEIL-MANU, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman. H. R. Luxemburg B 55.670.

Im Jahre zweitausendeins, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitze in Junglinster.

Ist erschienen:

Frau Birgit Steil, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54317 Gusterath, Zu den Tannen 10 (Deutschland).

Welche Komparentin ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-MANU, mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, Val Fleuri 2, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 55.670, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Mersch, residierenden Notar Edmond Schroeder am 1. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 634 vom 6. Dezember 1996, und deren Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 140 vom 12. Februar 2000, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Luxemburger Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Komparentin erklärte die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STEIL-MANU zu sein und ersuchte den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel zwei der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Frisingen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwanzigtausend Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Steil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2001, vol. 514, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 30. April 2001.

J.. Seckler.

(28313/231/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

STEIL-MANU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisingen, 28, rue Robert Schuman. R. C. Luxembourg B 55.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2001.

J. Seckler

l e notaire

(28314/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeurie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange